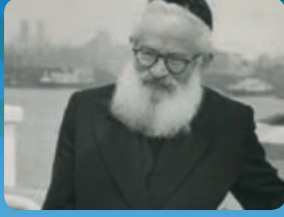


DÉVARIM

5778



n°425



Pour la réfoua chéléma de Aïcha Bat 'Hannah

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Le 1er Chevat, 37 jours avant de quitter ce monde, Moïse reprend l'ensemble de la Torah devant le peuple d'Israël, passant en revue les événements qui ont jalonné un voyage de 40 années dans le désert ainsi que les lois que le peuple a reçu de D.ieu. Moïse réprimande le peuple pour ses faiblesses et ses erreurs, l'encourage à garder la Torah et observer ses commandements dans la Terre que D.ieu lui donne pour héritage éternel mais que Moïse ne connaîtra pas.

Moïse rappelle la nomination des juges qu'il a faite pour soulager la charge d'établir la justice et d'enseigner la parole de D.ieu. Il revient aussi sur le voyage dans le désert, avec tous les dangers physiques qu'il comporte, sur l'envoi des explorateurs qui ont conduit le peuple au désespoir et entraîné le décret de D.ieu par lequel toute la génération de la sortie d'Egypte a dû périr dans le désert. « Aussi contre moi », dit Moïse, « D.ieu s'est mis en colère de votre fait et m'a dit : toi aussi, tu n'iras pas là-bas (en Terre Promise) ».

Moïse revient également sur des événements plus récents : le refus des peuples d'Amon et Moav de permettre au peuple juif de traverser leur terre, les guerres victorieuses contre les rois Emoréens Si'hon et Og, et l'établissement des familles des tribus de Réouven, Gad et la moitié de Ménaché sur les terres ainsi conquises.

Moïse revient aussi sur ses recommandations à Josué, son successeur qui mènera le peuple dans la conquête de la Terre Promise : « Ne les crains pas, car D.ieu combattra pour toi ».

La section de Dévarim est toujours lue le Chabbath qui précède le 9 Av, jour marquant la destruction du Temple de Jérusalem à deux reprises. Ce Chabbath porte le nom de « Chabbath 'Hazon », ce qui signifie « Chabbath de la vision », référence au premier mot de la Haftara lue après la lecture de la Torah et qui décrit la vision prophétique d'Isaïe portant sur la destruction du Temple.



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Des millions de prophètes !

Devarim (1, 1) : "Voici les paroles que Moshé adressa à tout Israël..."

Ce verset paraît bien étrange lorsque l'on essaie de se représenter la scène : Moshé parlant à des milliers de personnes, chacune étant censée l'entendre ? De nos jours, avec les moyens techniques dont nous disposons, cela ne poserait aucun problème... Mais la scène se passe il y a 3300 ans...

Le Kéli Yakar tente de donner une explication : Moshé n'aurait parlé qu'aux chefs de tribus... Mais d'une part, ce commentaire n'écrit pas cela de façon tranchée ; d'autre part, en réalité les mots du verset sont clairs : Moshé a parlé à tout Israël !

Au moment de Matan Torah – don de la Torah, ce que les Bnei Israël ont entendu provenait de la bouche même de Hachem. Ce n'était pas quelque chose qui s'écouait au sens premier du terme, mais plutôt la révélation d'une prophétie. En effet, tous les Bnei Israël étaient prophètes comme il est écrit : « La moindre servante a vu sur la mer Rouge ce que Yé'hezkel et les autres prophètes n'ont pu voir... » Or toutes les personnes présentes lors de l'ouverture de la mer Rouge, l'étaient également lors de Matan Torah. Par conséquent, Moshé s'adressait en fait à des prophètes. Et en matière de prophétie, il n'y a pas de limite. Il est donc possible que tous aient entendu, phénomène qui paraît naturellement impossible, comme d'ailleurs le principe de Kefitsat Ha-Derekh – possibilité de parcourir en un instant, des dizaines, voire des centaines de kilomètres. Mais les faits sont là : Moshé a parlé à tous les Bnei Israël, et tous ont entendu !

PARACHA : DÉVARIM



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 03h49 • Sortie : 22h33

Villes dans le monde

Lyon 04h10 • 22h08
Marseille 04h26 • 21h55
Strasbourg 03h31 • 22h10
Toulouse 04h40 • 22h12

Nice 04h16 • 21h49
Jerusalem 04h23 • 20h17
Tel-Aviv 04h24 • 20h20
Bruxelles 03h13 • 22h37

Los Angeles 04h28 • 20h37
New-York 04h00 • 21h02
Londres 02h19 • 22h00
Casablanca 05h08 • 21h13



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Des hommes sages et intelligents

Devarim (1,13) : "Donnez-vous des hommes sages, intelligents ..."

On raconte à propos du Gaon Rabbi Moshé 'Haïm – grand-père du Ben Ish 'Haï – l'histoire suivante : alors que deux personnes se présentaient devant lui pour un Din Torah – conciliation ou procès devant un tribunal rabbinique, le Rav comprit que l'homme à qui on réclamait de l'argent, était prêt à faire un faux serment. Il lui dit alors : « Crois-tu que je vais te faire jurer sur le Sefer Torah ? C'est sur les deux tables de la loi que tu vas jurer ! » Et immédiatement, il ordonna au Shamash du Beth Din – huissier du tribunal : « Va tremper dix fois dans le Miqvé – bain rituel – les deux tables de la loi, afin que je puisse faire jurer cet homme ! » Ce dernier eut alors terriblement peur, car il pensait qu'il s'agissait des tables que Moshé Rabbeinou avait ramenées du mont Sinai. Il dit alors : « Je suis prêt à payer et je ne veux pas jurer ! ». Le Rav lui répondit : « Non, car tu t'es déjà engagé à jurer ! » N'ayant pas d'autre choix, l'homme reconnut son mensonge et commença à raconter les faits tels qu'ils s'étaient véritablement déroulés... Sur ces entrefaites, le Shamash arriva dans la pièce avec le livre du Shla Ha-Quadosh, dont le titre est : Chnei Lou'hot ; Brith » – « Les deux tables de la loi » ! C'est ce que signifie le verset : « Entourez-vous d'hommes sages, intelligents et perspicaces... » : au moment où apparaîtra un élément risquant de fausser le Din – jugement, ils trouveront toutes sortes d'astuces pour établir un jugement de vérité... On raconte à propos du Rabbi Mi-Afta, qu'une femme entra un jour chez lui, avec un papier à la main, où se trouvaient inscrits les noms des membres de sa famille qu'elle souhaitait voir bénis. Ce dernier lui dit : « Hier, tu as commis une grande Avérah – faute, et aujourd'hui tu as l'audace de me demander une Bérakha – une bénédiction ! » La femme fut quelque peu désarçonnée, mais se reprit très vite et répliqua : « Hachem connaît toutes les Avérot que chacun de nous commet, et ce n'est pas pour autant qu'il fait honte à qui que ce soit... alors que le Rabbi Mi-Afta, lui, ne peut se retenir de révéler au grand jour mes secrets et de me faire honte ! » Lorsque le Rabbi entendit ces paroles, il déclara : « Jamais personne ne m'a vaincu, si ce n'est cette femme... »



“ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rav Itshak HALÉVI HERZOG



AU “HASARD” ...

Rabbi Méïr Leiboush

Rabbi Méïr Leiboush Mikhaël Weisser – né en Wolhynie 1809_1879. Il exerce les fonctions de Grand-Rabbin d'abord dans les communautés de Poznanie, et en 1858 à Bucarest – Roumanie. De Russie où il est appelé à occuper plusieurs postes, il est invité à s'installer à Mayence. Son commentaire biblique est un modèle de la méthode analytique. Son exégèse se caractérise par une étude minutieuse de la langue de l'Écriture qui lui permet de démontrer que les remarques du Midrash et du Talmud s'expliquent par l'analyse des nuances du texte sacré. Il veut, de la sorte, répondre aux adeptes de la critique biblique. Auteur de commentaire sur Méguilat Esther – 1845, Chiré Néfesh sur Shir Ha-Shirim, Guéza Yichaï sur Ruth. Il est l'auteur d'un commentaire sur l'ensemble de la Bible et sur le Talmud ; mais également un orateur de premier ordre. Ses discours ont paru dans Artsot Ha-Shalom. Il fut aussi l'un des chefs de file de l'opposition aux mouvements réformés.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Le survivant qui ne voulait pas s'asseoir

Mon père est né à Mounkatch en Tchécoslovaquie (actuellement Mukachevo en Ukraine). Il y fréquenta la Yechiva du Rabbi de Mounkatch, Rav 'Haïm Eléazar Spira, l'auteur du livre Min'hat Eléazar.

En 1944, les Nazis déportèrent les Juifs de la ville dans des ghettos puis à Auschwitz et enfin à Dachau. Ils y endurèrent des souffrances inimaginables et, au bord de la mort par maladie, mon père fut sauvé grâce à l'intercession de son père auprès du responsable de la cuisine, Oscar Heller, qui lui accorda quelques morceaux de nourriture supplémentaires.

Après la guerre, mon père parvint en Australie, le plus loin possible de l'Europe. Il s'y maria et monta une entreprise de textile florissante. Mais, à cause du traumatisme de la Shoah, il ne mettait plus en pratique les Mitsvot. Ce n'est qu'en 1956 qu'il accepta d'entrer dans une synagogue, pour ma Brit Mila (circoncision) : il était fâché avec le bon D.ieu.

Alors que mon père se remettait quelque peu et commençait à reprendre goût à la vie, ma mère décéda à l'âge de 38 ans : mon frère et moi n'étions que des adolescents et ce drame ne fit que renforcer l'amertume de mon père et son ressentiment vis-à-vis de D.ieu.

Puis, comme si cela ne suffisait pas, j'ai commencé moi à m'intéresser au judaïsme et, après le lycée, je décidai d'aller étudier à la Yechiva Loubavitch de Melbourne. Quand mon père me vit porter la Kippa et les Tsitsit, il ne put le supporter et tenta de me convaincre de quitter la Yechiva. Comme je résistais, il décida de se rendre à New York et d'en parler avec le Rabbi. Je suppose qu'il envisageait d'offrir une belle contribution pour ses institutions et que, reconnaissant, le Rabbi accepterait de m'inciter à quitter la Yechiva.

Il entra donc en Ye'hidout (entrevue privée) auprès du Rabbi en 1975 mais ce n'est que des années plus tard que j'appris ce qui s'était passé. En entrant, mon père refusa de s'asseoir devant le Rabbi qui lui offrait une chaise : « J'ai appris à Mounkatch qu'on ne s'assied pas devant un Rabbi ! ». A cela, le Rabbi répondit : « Si vous ne vous asseyez pas, je ne m'assiérai pas non plus ! ».

Le Rabbi se leva et resta debout derrière son bureau ! A un certain moment, il s'avança et se tint à côté de mon père. Il lui posa de nombreuses questions sur le Rabbi de Mounkatch, sur ce que mon père avait étudié à la Yechiva. Puis il lui posa des questions sur la guerre : les ghettos, les camps... Quand mon père commença à parler de cela, il éclata en sanglots. Le Rabbi posa son bras sur son épaule...

Ils n'avaient pas du tout effleuré la question de mon séjour à la Yechiva.

Quand la conversation cessa, le Rabbi réconforta mon père : « Ne vous inquiétez pas, tout ira bien ! ».

Mon père ne m'avait jamais raconté tout cela mais le fait est qu'il cessa de tenter de me persuader de quitter la Yechiva. Ce n'est que récemment qu'il a raconté tout cela à mon fils 'Haïm et, comme j'insistais, à moi aussi. Mon père résuma ainsi cette Ye'hidout si particulière : « Quand j'en suis sorti, je me sentis comme libéré d'un grand poids sur mes épaules ! ».

Bien plus tard, à la fin des années 80, mon frère, mon père et moi-même sommes allés ensemble au 770 Eastern Parkway alors que le Rabbi distribuait du gâteau au

miel durant Souccot. Quand le Rabbi aperçut mon père dans la queue, il stoppa la queue et fit signe à mon père (qu'à l'évidence il avait reconnu parmi ces milliers de personnes) d'avancer. Ils se parlèrent durant trois à quatre minutes. Le Rabbi demanda comment il allait et comment la situation avait évolué depuis la dernière fois mais mon père ne nous raconta jamais aucun détail sur cette conversation impromptue.

Cependant, il nous fit part d'une autre surprise qu'il avait expérimentée. Mon père avait connu le regretté Mena'hem Begin bien avant que celui-ci ne devienne le Premier ministre d'Israël : de fait, il était l'un de ses principaux soutiens financiers. Ils se rencontrèrent une fois pour un dîner à Paris — je crois que c'était en 1975 — et mon père lui demanda : « A votre avis, qui est le plus grand dirigeant du peuple juif ? ». Et, sans hésiter une seconde, Begin répondit immédiatement : « Le Rabbi de Loubavitch ! ». Mon père n'en revenait pas et lui demanda la raison de son affirmation. Begin expliqua que le Rabbi avait élevé toute une génération après la Shoah et avait aidé le peuple juif à croire à nouveau en lui-même.

Et cela, mon père qui l'avait lui-même expérimenté pouvait parfaitement le comprendre et y adhérer...

Au début des années 90, mon père fut confronté à de gros problèmes commerciaux. Il avait investi des capitaux considérables dans le textile en Australie mais tout s'écroula avec l'entrée en force de la Chine sur le marché international. Lui et son associé employaient des milliers de personnes dans leurs usines : leur faillite impliquait donc tout un pan de la population. L'émissaire du Rabbi à Sydney, Rav Pin'has Feldman conseilla à mon père et son associé d'écrire au Rabbi. Ils pensaient que le Rabbi leur donnerait quelques conseils commerciaux de bon sens pour leurs affaires mais ce ne fut pas le cas. Le Rabbi leur demandait simplement de faire vérifier leurs Téfilines. Or ni l'un ni l'autre ne mettaient les Téfilines à l'époque. Ils commencèrent donc à les mettre sérieusement chaque jour et, rapidement, leurs affaires reprirent — même s'il leur fallut plusieurs années pour retrouver vraiment leur fortune initiale.

C'est tellement extraordinaire ! Ils s'attendaient à des conseils « pratiques » mais ce fut une aide toute différente qu'ils reçurent. Ceci illustre plus que tout comment le Rabbi désirait que les gens deviennent eux-mêmes les réceptacles qui leur permettraient de recevoir les bénédictions du Ciel.

Traduit par Feiga Lubecki

La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Regarder la télé à Ticha' Béav
(Rav Gabriel DAYAN)

Question : Peut-on regarder la télé le 9 Av s'il-vous-plait ?

Reponse : Il est strictement interdit de regarder la télévision durant le jeûne du 9 Av.

Nous avons l'obligation de garder à l'esprit le deuil de la destruction du Beth-Hamikdach, c'est pourquoi nos Sages ont interdit tout comportement menant l'esprit vers d'autres pensées. Il est même interdit de se promener afin de ne pas diriger ses pensées vers d'autres centres d'intérêt. Voir Choul'han 'Aroukh, chapitre 554, Halakha 21.

S'il est nécessaire de prendre l'air, il faudra choisir un endroit calme et silencieux.

Je vous conseille vivement de visiter le site Torah-Box, vous avez à votre disposition un programme sur mesure.



PERLE `HASSIDIQUE

"La Torah ainsi que les mitsvot dans leur ensemble n'ont été données à Israël que pour qu'il place sa confiance en D.ieu"
(le Gaon de Vilna)

QUIZZ PARACHA

1. Quelle est la longueur du camp d'Israël dans le "midbar" (désert) ?
2. Pour être jugé comme un meurtrier volontaire, de quel type d'objet doit se servir l'assassin ?
3. Pourquoi la Torah précise-t-elle les frontières du territoire hérité par les Hébreux ?

1. 12 milles.
2. L'objet doit être en mesure de tuer.
3. Car certaines Mitsvot ne s'appliquent qu'à l'intérieur des frontières.

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce feuillet :
'Hevrat Pinto, Jonathan Berdah.

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABI'HSSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.466.03.32 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU